

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 16 mars 2018

DATE DE CONVOCATION : 09.03.2018	L'an deux mille dix-huit, Le seize mars à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 09.03.2018	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 15	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, NEUTE Françoise et ROBISSOUT Josiane.
PRÉSENTS 10	Excusés : BREHINIER Henri (procuration à GUILLOTIN Sylvie), BROCHARD Gwénaëlle, CADE Jean-Claude (procuration à LETORT Bernard), MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine), LA DROITTE Paul (procuration à ROBISSOUT Josiane).
VOTANTS 14	Secrétaire de séance : Céline COLLET

Procès-verbal réunion du 16 février 2018

Accepté à l’unanimité.

Compte rendu réunions Dinan Agglomération

Il est rappelé que les comptes rendus sont consultables sur l’extranet.

- Réunion à Plancoët le 1^{er} mars sur les compétences commune – Dinan agglomération

Une réunion d’échanges a eu lieu par secteur, ce qui a permis de passer en revue les compétences obligatoires reprises par Dinan Agglomération.

Les compétences optionnelles sont de l’ordre de 5 et il faudra en choisir 3.

Les compétences facultatives devront revenir aux communes mais certaines pourront être reprises par Dinan Agglomération. Les décisions ne sont pas encore prises. Les réflexions sont toujours en cours.

- Finances

Le budget général 2018 a été étudié en bureau des maires.

Concernant la compétence instruction du droit des sols, une convention sera envoyée aux communes.

Les accès à la déchetterie ont été validés à 26 passages par an.

- Voirie

La voirie est du domaine communal donc l’entretien et la gestion de la voirie resterait à la charge des communes.

Dinan Agglomération mène une étude sur la commune de St Lormel désignée ‘commune test’. Une visite de la voirie a eu lieu par les techniciens de Dinan Agglomération. Un compte-rendu a été réalisé de type inventaire.

Par la suite, Dinan Agglomération pourrait proposer de gérer certaines voiries moyennant transfert de fonds. Les décisions ne sont pas encore prises et les réflexions sont toujours en cours.

Dinan Agglomération a apprécié de travailler sur des dossiers de voirie précis et a confirmé que la voirie était en bon état général.

Dénomination de voie communale

Suite à la visite sur le terrain de l'équipe des techniciens voirie de Dinan Agglomération, il est apparu qu'une voie communale n'avait pas été classée.

La délibération du 20 octobre 2017 a approuvé que les équipements communs du lotissement les Costières cadastrés Section B n° 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 637, 638 et 639, correspondant à la voirie sans la station d'épuration, étaient, à compter du 15 novembre 2017, transférés à la commune de St Lormel, qui en est devenu propriétaire et doit, en conséquence, en assurer la gestion et l'entretien.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient ainsi de nommer et de classer cette voie dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de nommer la dite voie communale 'allée des costières'.**
- **Décide de classer la voie dite 'allée des costières' : V.C N°88 au tableau de classement de la voirie communale.**

Dinan Agglomération : Transfert de la Zone d'Activités les vergers

La loi NOTRe, du 7 août 2015, prévoit le transfert des zones d'activités communales à l'EPCI dans le cadre de sa compétence Développement Economique. La liste et le périmètre des zones communales transférables à Dinan Agglomération ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2017.

Le 18 décembre 2017, le Conseil Communautaire a défini les modalités financières et patrimoniales liées à ce transfert soit :

- La mise à disposition à titre gratuit des biens et équipements publics
- L'acquisition immédiate ou différé, par Dinan Agglomération, des terrains cessibles au prix de cession pratiqué à l'heure actuelle par les communes
- Le principe d'un reversement des produits fiscaux

Ainsi,

Considérant ces éléments,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 66,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17 et L5216-5,

Vu les délibérations de Dinan Agglomération du 26 juin 2017 et du 18 décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de Dinan Agglomération et fixant le contenu de ses compétences obligatoires et optionnelles,

Monsieur le Maire indique qu'un accord verbal a été donné pour la reprise de l'emprunt concernant le bassin des eaux pluviales de la Zone d'Activités Les vergers, et un courrier du président de Dinan Agglomération est arrivé ce jour en mairie confirmant ce transfert.
Il propose de le préciser tout de même dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens de la zone d'activités les vergers incluant la reprise de l'emprunt 00010509819 en cours concernant le bassin Eaux Pluviales de la Z.A les vergers.**

Demande de subvention

Monsieur le Maire informe que l'association Plancoët Arguenon Football Club sollicite à travers un courrier l'attribution d'une subvention financière afin d'équilibrer leur budget 2018/2019.

Il est précisé que 24 personnes domiciliées sur la commune font partis du club.

Le courrier envoyé par Plancoët Arguenon Football Club est lu en séance.

Il indique que la commune devra se pencher sur ce sujet plus précisément car elle risque d'être sollicitée par l'ensemble des associations du secteur.

Il propose de verser une subvention avec pour principe 10 € par licencié, ou de reporter cette discussion lors d'une réunion de travail.

Monsieur le Maire invite les conseillers à donner leur point de vue sur ce sujet.

Après débat, le Conseil Municipal souhaite organiser une réunion de travail afin de définir des règles sur la participation financière aux associations.

Le Conseil Municipal décide de reporter le sujet suite à l'étude de critères d'attribution lors d'une réunion de travail et de la valider lors d'un prochain Conseil Municipal.

Fonds de Concours

Dinan Agglomération a reconduit le dispositif de fonds de concours pour l'année 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il pourrait être possible de solliciter ce fonds de concours pour le projet suivant : mise en sécurité de l'église du bourg et mise en conformité des toilettes publiques de l'église. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 38 752.24 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'un financement de ces travaux pourrait être de l'ordre de 20 000 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite l'attribution du fonds de concours auprès des services de Dinan Agglomération pour financer les travaux de la mise en sécurité de l'église du bourg et de ses abords prévus pour 2018.**

Informations diverses

- Topo guide Dinan Agglomération

Une fiche a été créée et renvoyée pour relecture concernant le circuit de randonnée sur St Lormel. Le lien vers cette fiche pourrait être ajouté sur le site de la mairie. La mise en place du fléchage et du totem sera à prévoir également. Il sera fait un appel à bénévoles.

- Local foyer des jeunes

Compte tenu d'aucune perspective de reprise du foyer des jeunes, la question du devenir du local se pose.

Il est décidé que les archives de la mairie y seront stockées.

- Boîte à livres

Des livres ont été déposés dès le lendemain de la mise en place des étagères.

La cabine téléphonique sera peinte en rouge.

- RPI St Lormel-Créhen

La demande de dérogation sur la semaine de 4 jours a été acceptée pour 3 ans.

Les portes ouvertes de l'école sont prévues le 24 mars, un rdv sur place est convenu à 11h pour l'ensemble des conseillers municipaux sur le site de St Lormel.

- Bilan du radar pédagogique

Le bilan a été transmis à tous les conseillers.

La moyenne constatée est de 1400 voitures par jour et de 300 camions sur 1 semaine dans le bourg.

Une comparaison est faite avec les résultats collectés en 2014.

Il est constaté une baisse de la vitesse entre 2014 et 2018 grâce à la mise en place des plateaux ralentisseurs.

- Installation classée à Créhen

Lors du Conseil Municipal de janvier, nous avons émis un avis favorable à la demande d'exploitation d'un élevage bovin de 250 vaches laitières au lieu-dit La Morinais à Créhen. Monsieur le Maire informe que la préfecture a demandé une prorogation du délai d'instruction de deux mois car le dossier nécessite une instruction complémentaire.

- Moulin de Dieudy

Le moulin a été acheté par des particuliers et est désormais habité.

- Logement communal

Un logement communal a été attribué en réunion CCAS le 6 mars 2018, il est occupé depuis le 15 mars.

- Elagage

Les arbres à la charge de la commune ont été élagués dans la vallée d'enfer. Au lieudit le bouillon, un élagage a été entrepris par le département suite à l'accord des propriétaires. D'autres propriétaires doivent prévoir d'élaguer également.

- Démonstration de balayeuse / désherbeuse

Une démonstration de balayeuses a eu lieu sur la commune le 6 mars en présence des agents et élus des communes de St Lormel, Pluduno, Créhen et St Potan. Une étude est en cours pour un investissement mutualisé.

- Eglise du bourg

Un rendez-vous a eu lieu avec Mr Clément, architecte, le 15 mars.

Un courrier compte rendu est attendu. L'Eglise pourra ensuite être à nouveau ouverte. Un nettoyage est nécessaire avant l'ouverture. D'autres réparations sont également à prévoir. La commission

bâtiments communaux se réunira prochainement pour étudier ce point. Les réparations seront effectuées en fonction du budget.

- Entretiens professionnels du personnel

Les entretiens annuels du personnel sont en cours.

- ZA les vergers

L'entreprise styl box (aménagement de container) s'est installée dans le local de Mr Descottes.

Un local de l'entreprise Briand est en vente.

L'enseigne DEFI MODE a été changée par NOV MOD.

Questions diverses

Bernard LETORT demande si le marquage a été réalisé. Il est répondu qu'il sera effectué lorsque la météo le permettra. Il suggère alors que le marquage des ilots soit effectué à chaque entrée du bourg. La commission voirie examinera ce point la semaine prochaine.

Bernard LETORT fait remarquer que le chemin au lieu-dit les poissonnais est détérioré suite aux pluies abondantes.

Bernard LETORT indique que les peupliers en face de la zone des vergers sont abîmés et seraient peut-être à abattre.

Louis AILLET fait remarquer que les paniers du lave-vaisselle sont usés, que les chariots sont à nettoyer et qu'il manque des grands faitouts. Il est répondu qu'un état des lieux sera fait.

Conseil Municipal vote du budget : le 6 avril à 19h.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 27 avril 2018 à 20h

La séance est levée à 22h15.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER <i>Absent</i>	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean-Claude <i>Absent</i>	BROCHARD Gwenaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul <i>Absent</i>	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille <i>Absente</i>	NEUTE Françoise	